

# DVT

DISPOSITIF DE VALORISATION  
TERRITORIALE

---

**COMITÉ  
DÉPARTEMENTAL**  
VOTRE FEUILLE DE ROUTE  
**2024**

---

**Handi  
Sport**  
FÉDÉRATION FRANÇAISE

**S** AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT



# DVT

DISPOSITIF DE VALORISATION  
TERRITORIALE

---

**COMITÉ  
DÉPARTEMENTAL**  
VOTRE FEUILLE DE ROUTE  
**2024**

---



## **Passez à l'action pour votre demande de subvention 2024 !**

La Fédération Française Handisport valorise les actions locales et favorise le développement du projet sportif fédéral au travers du Dispositif de Valorisation Territoriale (DVT) financé par l'Agence nationale du Sport.

Le DVT est un outil de dialogue et d'accompagnement financier de vos actions.

**L'analyse de votre projet de développement, et des actions que vous porterez dans les thématiques du projet fédéral [CAP24](#), déterminera le montant de votre subvention.**



Retrouvez le DVT sur le site fédéral : [dvt.handisport.org](https://dvt.handisport.org)

# Sommaire

## PRÉSENTATION

Rôles des acteurs du DVT .....	<b>04</b>
La commission nationale d'évaluation .....	<b>05</b>
ANS & projets sportifs fédéraux.....	<b>06</b>
Les moyens financiers alloués au DVT .....	<b>07</b>
Projet sportif territorial & sports prioritaires .....	<b>08</b>
Les prérequis du comité départemental.....	<b>09</b>
Critères d'évaluation .....	<b>10</b>
Engagement dans la vie fédérale et régionale .....	<b>11</b>
Outre-Mer .....	<b>12</b>
Ce qui change en 2024 & 2025.....	<b>13</b>
Sports délégués à d'autres fédérations et fédérations conventionnées .....	<b>14</b>

## VOS ACTIONS

Rappels.....	<b>15</b>
Nos conseils.....	<b>16</b>
Développement de la pratique .....	<b>17</b>
Promotion du Sport Santé .....	<b>25</b>
Accession au sport de haut niveau .....	<b>27</b>

Éthique & Citoyenneté.....	<b>29</b>
Animation vacances olympiques et paralympiques .....	<b>30</b>

## EN SAVOIR PLUS

Votre année DVT 2024.....	<b>31</b>
Mon parcours sur l'extranet.....	<b>32</b>
Mon parcours sur le Compte Asso.....	<b>33</b>
Relances "Le Compte Asso".....	<b>34</b>
Ma demande 2024 sur le Compte Asso.....	<b>35</b>
Les guides du Compte Asso .....	<b>36</b>
Projets sportifs territoriaux.....	<b>37</b>
ANS, emploi & professionnalisation.....	<b>39</b>
ANS Équipements.....	<b>40</b>
Vos contacts.....	<b>41</b>



**Réalisation :** Commission nationale DVT & Service communication FF.Handisport, Février 2024

**Crédits photos :** G.Picout, D.Echelard, CRH & CDH

# Rôle des acteurs du DVT

La Commission Nationale DVT étudie l'ensemble des dossiers et propose un montant d'aide à l'ANS.

Les référents régionaux de la Direction Technique Nationale ainsi que votre comité régional vous accompagnent.

## COMITÉ RÉGIONAL

### PORTE D'ENTRÉE DU DISPOSITIF

#### Projet sportif régional

Accompagnement CDH  
Analyse CDH

ACCOMPAGNEMENT  
& ÉVALUATION

## COMITÉ DÉPARTEMENTAL

### RELAIS LOCAL

#### Projet de développement

Accompagnement et analyse des  
demandes des clubs

ACCOMPAGNEMENT  
& ÉVALUATION

## CLUBS

### ACTEURS DE TERRAIN

#### Projet associatif

La FFH auprès des sportifs et sportifs en devenir  
1 à 3 action(s) proposée(s)

ACCOMPAGNEMENT  
& ÉVALUATION

# La commission nationale d'évaluation

La commission étudie l'ensemble des dossiers et propose un montant d'aide à l'Agence Nationale du Sport.

## PRÉSIDENTE



**Président de la commission**  
Habd-Eddine SEBIANE



**Présidente de la Fédération \***  
Guislaine WESTELYNCK



**Président du Comité d'Éthique**  
Bernard COURBARIAUX

## REPRÉSENTANTS • TERRITOIRES



**Représentant d'un comité régional \***  
Laurent THOMAS



**Représentante d'un comité départemental \***  
Nathalie LAURENT



**Représentant équipe technique régionale**  
Joffrey TREGOAT



**Représentant club**  
Stéphane CHEMIN



**Représentant Outre-mers**  
Jean-Claude BUSSY

## REPRÉSENTANTS • DTN



**Directeur Technique National**  
Grégory SAINT-GÉNIÈS



**Référent régional \***  
Christophe CARAYON



**Référent régional \***  
Cédric GARREAU



**Référente régionale \***  
Myriam LEGRAS



**Référent régional \***  
Emmanuel BUCHOUD

*\* Par déontologie, les membres de la commission ne doivent pas être titulaires d'un mandat électif au comité directeur fédéral, seule la présidente de la FFH est membre de droit.*

*\* Les référents régionaux ne prennent pas part au vote*

# ANS & projets sportifs fédéraux

L'enveloppe budgétaire allouée par l'Agence nationale du Sport au DVT est en partie conditionnée par le respect des objectifs et critères suivants :

- **Décliner les projets sportifs fédéraux** dans les ligues, comités et clubs
- **Augmenter le nombre de licences**
- **Répartir les montants alloués**, objectifs :  
50 % Comités et ligues / 50 % Clubs en 2024
- **Lisser les hétérogénéités régionales**
- **Veiller à la transparence** des critères d'évaluation
- **Répondre aux grandes priorités** : développement des pratiques, promotion du sport santé, éthique & citoyenneté, accession au sport de haut niveau
- **Encourager les pratiques féminines**
- Référencer les clubs bénéficiant d'une aide ANS dans le **HandiGuide des Sports**

**À SAVOIR** : une attention particulière est portée aux territoires ultramarins ainsi qu'aux territoires carencés.



# Les moyens financiers alloués au DVT

Repères 2023 : **136 000 €** FFH + **1 895 900 €** ANS = **2 032 900 €**



Des moyens fédéraux,  
financiers, techniques  
et humains

**Part fédérale**

Des crédits alloués  
en gestion par l'Agence  
nationale du Sport

**Part ANS**

**ATTRIBUTIONS 2023**

51,5 % COMITÉS  
48,5 % CLUBS



**OBJECTIF 2024**

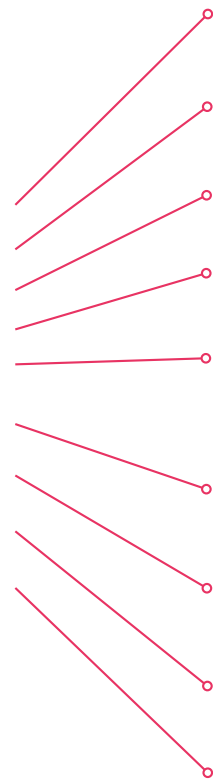
49 % COMITÉS  
51 % CLUBS



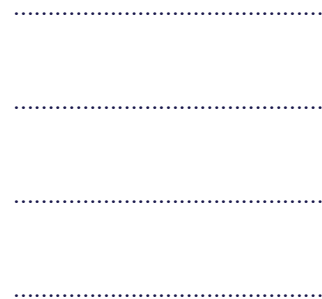
# Projet sportif territorial & sports prioritaires

Vos actions dans les sports prioritaires sont davantage valorisées.

**9** sports prioritaires dans votre région



- Athlétisme**
- Cyclisme**
- Natation**
- Tennis de table**
- Sports d'hiver**



**5** sports prioritaires fédéraux

**4** sports prioritaires régionaux

Un choix concerté entre comité régional et comité départemental.

**Chaque comité départemental peut choisir un sport prioritaire supplémentaire**



# Les prérequis du comité départemental



Nous avons identifié des éléments indispensables pour chacune des structures territoriales du mouvement. Ils sont des prérequis à la participation au Dispositif de Valorisation Territoriale.

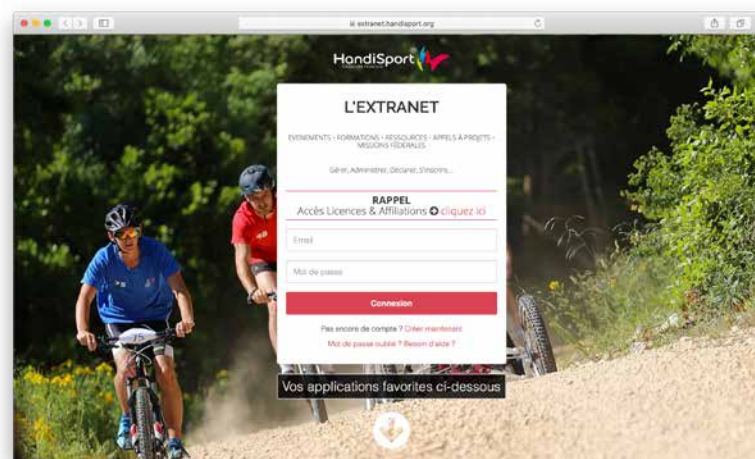
**Afin de favoriser la communication et la structuration territoriale, il est demandé au CDH d'accompagner ses clubs et d'analyser leurs demandes.**

- **Effectuer son auto-évaluation 2023** sur l'extranet
- **Déposer sa demande** dans les délais, sur l'extranet puis sur le Compte Asso
- **Souscrire au Contrat d'engagement républicain**
- **Présenter un budget prévisionnel incluant l'année en cours : 2023-2024 ou 2024**
- **Présenter un projet sportif s'inscrivant dans la paralympiade 2020-2024** : diagnostic, forces, faiblesses, ressources, objectifs à court, moyen ou long terme, plan d'actions, critères d'évaluation
- **Le "développement de la pratique" doit représenter au minimum 50 % de votre demande**
- **Instruire les demandes** DVT des clubs
- **Valider la liste** des sports pratiqués pour chaque club dans "Où pratiquer ?"
- **Disposer d'un référent label**
- Si besoin, **mettre à jour le sport prioritaire** complémentaire dans votre département

# Critères d'évaluation

**La commission s'appuie principalement sur ces critères pour déterminer le montant de votre aide financière.**

- **Respect des prérequis**
- **Évolution du nombre de licenciés** et de structures affiliées
- **Ratio € / licences**
- **Qualité des actions présentées**
- **Régularité de la pratique** et pérennité des actions
- **Cohérence de vos actions** au regard de votre projet et de votre feuille de route
- **Qualité de l'auto-évaluation N-1**
- **Importance des sports prioritaires dans vos actions :**  
proposer une action à minima dans 1 des 5 sports prioritaires fédéraux (athlétisme, cyclisme, natation, tennis de table, sports d'hiver)
- Avis de votre **référént régional de la DTN**
- Avis et montant proposé par votre **comité régional**
- **Votre engagement** dans la vie fédérale et régionale
- Avoir fait son CRF 2022 avant le 30 juin 2023



**L'ensemble de vos demandes devra passer par votre espace DVT sur l'extranet**

[extranet.handisport.org](https://extranet.handisport.org)

# Engagement dans la vie fédérale et régionale

**L'investissement de votre comité dans la vie fédérale et régionale en 2023** sera pris en compte lors de l'étude de votre dossier sur la base des items suivants :

## Expertise & Formation

- Participation à une formation de formateurs
- Participation à une formation de dirigeants
- Participation à la conception pédagogique des formations du Pôle Expertise & Formation
- Participation aux publications du Pôle Expertise & Formation

## Événements

- Participation aux FPE et JNH
- Proposition de sportifs au stage JAP Régional

## Au niveau national

- Implication dans une commission sportive nationale
- **NOUVEAU EN 2024** Organisation d'une Commission départementale DVT
- Autres implications nationales



Vous retrouverez le détail de chaque item sur l'extranet : <https://extranet.handisport.org>

# Outre-Mer

La FFH porte une attention particulière à ses comités et clubs ultra marins, découvrez les mesures spécifiques.



## DVT

- L'enveloppe globale des territoires ultra marins est sanctuarisée. Les enveloppes sont fongibles d'un territoire à l'autre dans la limite d'une diminution de 50 % maximum par territoire.
- Pour les comités, les actions éligibles peuvent être choisies dans les feuilles de route des comités régionaux ou départementaux
- Les clubs ultra marins peuvent candidater au DVT dès leur première année d'affiliation à condition d'avoir au moins 2 licenciés sportifs différents au 1<sup>er</sup> mars 2024
- Les clubs et comités peuvent déclarer des actions de déplacement vers la métropole pour participer à des compétitions nationales (hors compétition de haut-niveau)
- Des référents DTN dédiés  
(voir page 5)

## ANS Équipements

- Les clubs et comités ultra marins peuvent bénéficier d'un financement jusqu'à 100 % pour l'acquisition de matériel sportif spécifique lourd et véhicules adaptés, dans le cadre de l'enveloppe nationale ANS Équipement (voir page 40).
- Le plan 5000 équipements / Génération 2024 est également mobilisable :
  - [Équipement – plan 5000](#)
  - [Contacts territoriaux équipements](#)



# Ce qui change en 2024 & 2025

## NOUVEAU EN 2024

### Comité Départemental Handisport

- Votre CRH proposera un montant d'aide à la commission pour votre structure.
- Axe obligatoire : Accompagnement et animation des clubs.
- Dépôt de 6 actions maximum.
- Nombre de licences au 1<sup>er</sup> mars 2024.

### Clubs

- Projet associatif type "Mis à disposition des clubs".
- Éligibilité dès la première année d'affiliation si le club a au moins 10 licenciés sportifs au 31/12/23.

### Pour toutes les structures

Sports délégués (voir liste page 14) :

- Pour les clubs uniports doubles affiliés, à la fois à une fédération homologue délégataire d'un para-sport et à la Fédération Française Handisport (FFH), les actions unisports présentées ne sont pas éligibles au titre du PSF (DVT) de la Fédération Française Handisport en 2024.

- Honorabilité (engagement) : tous les exploitants (dirigeants) et encadrants salariés ou bénévoles doivent se soumettre au contrôle d'honorabilité et avoir une licence cadre.

**ATTENTION** Les relances sur « Le Compte Asso » seront limitées à une seule relance au cours des 2 premières semaines de la campagne. Voir explications page 34.

## NOUVEAU EN 2025

### Pour toutes les structures

#### Prérequis

- Être affilié : 2023-2024 et 2024-2025, et pour 2024-2025 au 31/12/24.
- Nouveau projet demandé comprenant la nouvelle paralympiade (2025-2029).

#### Critères d'évaluation

- Mesure de l'évolution du nombre de licences au 31/12/24.

# Sports délégués à d'autres fédérations et fédérations conventionnées

## Sports délégués à d'autres fédérations par le Ministère des Sports

- Para Aviron
  - Para Badminton
  - Para Canoë
  - Para Danse
  - Para Dressage
  - Para équestre
  - Para Bras de fer
    - Para Golf
  - Para Handball
  - Para Hockey-luge
    - Para Judo
  - Para Karaté
  - Para Escalade
    - Handifly
  - Para Rugby à XIII
- Para Ski nautique
    - Para Wake
    - Para Surf
  - Para Stand-up paddle
  - Para Taekwondo
  - Para Tennis
  - Para Tir sportif
  - Para Tir à l'arc
  - Para Triathlon
  - Para Duathlon
  - Para Vol à voile
    - Para Voile
    - Para Volley
  - Handi Parapente

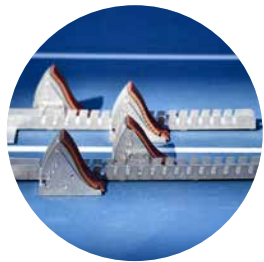
## Fédérations conventionnées (au 01/01/2024)

- Fédération Française de Rugby
- Fédération Française de Ski
- Fédération Française de Football
- Fédération Française Basket Ball
- Fédération Française de Tennis de table
- Fédération Française de Cyclisme
- Fédération Française de Natation
- Fédération Française de Golf
- Fédération Française de Bowling
- Fédération Française de d'Etudes et de Sports Sous-Marins
- Union Nationale du Sport Scolaire
- Fédération Française du Sport Universitaire

**Vous êtes limités à 6 actions et vous ne pouvez déposer une même action qu'une seule fois sur l'extranet.**

## **Exemple :**

**« Je souhaite faire valoir un cycle de pratique en athlétisme et un cycle en natation ».**



## **Méthode :**

- Je choisis **Organisation de cycles de pratique** : initiation, perfectionnement, performance
- Dans la rubrique **sports concernés** : je renseigne ATHLÉTISME et NATATION.
- Je sélectionne les **événements associés** déclarés au calendrier.
- Dans la rubrique **descriptif** : je décris mes deux cycles
- Dans la rubrique **coût d'action** : je cumule le coût des deux cycles
- Dans la rubrique **objectifs** : j'indique mes objectifs pour chaque cycle



## Gagnez du temps et optimisez le montant de votre subvention.

1

Présenter 6 actions maximum.

2

Ciblez prioritairement les actions de la thématique « *Développement des pratiques* » afin qu'elles représentent 50 % de votre demande.

3

Privilégiez vos sports prioritaires.

4

Aidez vos évaluateurs, soyez précis dans la description de vos actions.

5

Fixez-vous des objectifs précis quantifiables et facilement évaluables : *25 sportifs attendus...*

6

Privilégiez des actions cycliques ou pérennes.

7

Éviter de présenter des actions ayant de très faibles coûts.

8

Déclarez vos actions dans le calendrier des événements sportifs ou dans le calendrier des formations via l'extranet.

9

Présentez uniquement des actions que vous organisez et que vous supportez financièrement.

10

L'aide demandée dans chacune des 4 thématiques ne doit pas dépasser 80 % des coûts.

**50% minimum de votre demande doit concerner le développement de la pratique.**

OBLIGATOIRE EN 2024

## ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

**Saisie extranet :** vous pourrez proposer 1 à 2 dispositifs dans la même action.

### Accompagnement des clubs vers la labellisation

- Réunion d'information
- Diagnostic du club : formation de l'encadrement, matériel adapté, accessibilité, créneaux de pratique...
- Conception du dossier
- À minima une visite sur site

### Animation et accompagnement du réseau des clubs

- Séminaires de clubs, support aux démarches administratives, formalisation de projet, visites, initiatives contribuant à associer les clubs aux actions du CDH



**50% minimum de votre demande doit concerner le développement de la pratique.**

## **Animation d'une école handisport départementale**

- 1 séance hebdomadaire dédiée au public U20
- Minimum 6 pratiquants réguliers U20
- Plusieurs sports proposés dans l'année
- Repères : chercher à atteindre les critères d'éligibilité du label Club École

## **Accompagnement individuel des nouveaux sportifs**

- Dans un objectif de pratique régulière
- Démarche globale individualisée : du premier entretien jusqu'au suivi de l'accueil en club, handisport ou homologue



**50% minimum de votre demande doit concerner le développement de la pratique.**



## Organisation de cycles de pratique

- Initiation, perfectionnement
- En priorité dans vos sports prioritaires
- Cycle de pratique d'un minimum de 6 séances

## Organisation de journées de pratique

- En priorité dans vos sports prioritaires
- À destination du public PSH
- Journées sportives destinées à la promotion de vos activités et au recrutement de nouveaux pratiquants : initiation, découverte...
- Action de sensibilisation exclue

**50% minimum de votre demande doit concerner le développement de la pratique.**

## DISPOSITIFS FÉDÉRAUX MULTIDISCIPLINAIRES

**Saisie extranet :** vous pourrez proposer 1 à 2 dispositifs dans la même action.



### Grand Handicap PEP'S

- Développement des activités physiques adaptées au sein des établissements spécialisés accueillant des jeunes ou adultes présentant un handicap moteur

[En savoir plus](#)



### Sports de Nature HIGH FIVE

- Développement des sports de nature : à minima un cycle "Évolution" de 4 séances ou plus

[En savoir plus](#)

**50% minimum de votre demande doit concerner le développement de la pratique.**

## SPORT POUR DÉFICIENTS SENSORIELS (VISUELS ET/OU AUDITIFS)

**Saisie extranet :** vous pourrez proposer 1 à 2 dispositifs dans la même action.



### Sports pour Déficients Visuels

- Animation territoriale des sports pour déficients visuels pour les accompagner, de la découverte sportive à la pratique régulière, puis à la pratique compétitive



### Sports pour Déficients Auditifs

- Animation territoriale des sports pour déficients auditifs pour les accompagner, de la découverte sportive à la pratique régulière, puis à la pratique compétitive

**50% minimum de votre demande doit concerner le développement de la pratique.**

## DISPOSITIFS FÉDÉRAUX UNIDISCIPLINAIRES

**Saisie extranet :** vous pourrez proposer 1 à 2 dispositifs dans la même action.



### Basket 3x3

- Tournoi respectant le règlement sportif éditée par la commission sportive basket-fauteuil

[En savoir plus](#)



### HandiKids tennis de table

- Demi-journée d'animation sportive avec mise en place des ateliers HandiKids et certification par le passage des tests HandiKids

[En savoir plus](#)



**50% minimum de votre demande doit concerner le développement de la pratique.**



**NOUVEAU EN 2024**

## **Dispositif de gestion de matériel sportif mutualisé**

- Banque de matériel mutualisé
- Organisation de prêt ou location...



## **Actions sportives avec les partenaires externes**

- Nombre d'actions portées par le CDH contribuant au développement et réalisées auprès des associations nationales de PSH et de leurs délégations locales, prothésistes...



## **Actions sportives en direction des nouveaux publics**

- Exemples : féminines, seniors, DYS, maladies chroniques invalidantes...

**50% minimum de votre demande doit concerner le développement de la pratique.**



**NOUVEAU EN 2024**

## Organisation de rencontres sportives départementales

- En priorité dans vos sports prioritaires
- Respect des cahiers des charges fixés
- Exemple : challenge des jeunes en athlétisme, challenge départemental boccia, challenge premiers pas en developpé-couché, etc



## Initiatives locales participant au développement

- de l'offre de pratique
- du nombre de clubs
- du nombre de licenciés



**NOUVEAU EN 2024**

## Accompagnement des sportifs vers les stages et rencontres régionales et nationales

- À minima : un déplacement encadré par un technicien sur une rencontre régionale
- Optionnel : un déplacement encadré par un technicien sur une rencontre nationale
- Hors actions liées au volet accession au sport de haut niveau



### **Coordination d'un projet Handisport Santé sur le territoire**

- Promouvoir le Handisport Santé sur le territoire pour inciter les clubs à s'engager dans la démarche et ouvrir un créneau spécifique
- Inciter, accompagner et identifier des structures handisport du département s'impliquant ou souhaitant s'impliquer dans les dispositifs de sport santé
- Aider les clubs à communiquer sur cette activité
- Se faire connaître comme un acteur du sport santé et être identifié par les maisons sport santé départementales mais aussi par les différents dispositifs existant sur les territoires

## ENCADREMENT D'UN PROGRAMME HANDISPORT SANTÉ

**Saisie extranet :** vous pourrez proposer 1 à 3 dispositifs dans la même action.

### Encadrement d'un programme **Handi'form**

Le programme Handi'Form est dédié aux **personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel** souhaitant (re)devenir un peu plus actif.

- **Prérequis : avoir suivi la formation HSS module 1**
- Durée du programme : 12 semaines
- Deux séances hebdomadaires : une collective et une en autonomie préparée par l'encadrant sportif
- Programme réalisé à partir d'une évaluation du capital santé : tests + questionnaires
- Progression des participants au cours du programme sur les différentes capacités physiques

[En savoir plus](#)

### Encadrement d'un programme **Handi'mouv**

Le programme Handi'Mouv s'adresse au **public des centres** souhaitant retrouver un peu de dynamisme, de rencontres et d'échanges autour de l'activité physique. C'est avant tout l'aspect préventif qui est mis en avant.

- **Prérequis : avoir suivi la formation HSS module 1**
- Durée du programme : 12 semaines
- Deux séances collectives hebdomadaires
- Programme réalisé à partir d'une évaluation du capital santé : tests + questionnaires
- Progression des participants au cours du programme sur les différentes capacités physiques

[En savoir plus](#)

### Autre action sport santé

Le CDH propose un programme sport santé basé sur une évaluation des capacités physiques et visant leur amélioration. Les séances sont proposées au moins 2 fois par semaine sur au moins 12 semaines. Elles sont animées par des personnes détenant un diplôme d'encadrement sportif, formées au sport santé par une formation externe à la FFH (STAPS, CROS, CDOS...)



# VOS ACTIONS

## Accession au SPORT DE HAUT NIVEAU

**Seules les disciplines ayant la reconnaissance de haut niveau seront prises en compte.**  
Voir page suivante.



### Initiatives locales

- Contribuant à l'orientation, la détection et la progression de nouveaux talents

## Disciplines ayant la reconnaissance de haut niveau.

### Sports d'hiver

- Para Biathlon
- Para Curling
- Para Ski Alpin
- Para Ski de fond
- Para Snowboard



### Sports d'été

Arrêté du 22/06/2022

- Para Athlétisme (piste et hors stade)
- Para Basket-Ball Fauteuil
- Boccia
- Bowling Sourds
- Para Cyclisme (piste et route)
- Para Escrime (épée, fleuret et sabre)
- Cécifoot (Football À 5 Dv)
- Football-fauteuil électrique
- Goalball
- Para Haltérophilie
- Para Natation
- Para Rugby-fauteuil
- Para Tennis de table





## Actions sportives avec les fédérations conventionnées

- Actions contribuant au développement du nombre de pratiquants et de licenciés
- Actions contribuant à la mise en œuvre de pratiques inclusives



## Accompagnement des licenciés aux fonctions d'officiels et/ou de dirigeants de clubs

- Organisation et/ou participation à des sessions de formation
- Parrainages de jeunes licenciés aux fonctions d'officiels et dirigeants



## Initiatives locales

- Véhiculant les valeurs d'éthique, de citoyenneté et de développement durable
- Favorisant l'engagement dans la vie bénévole (famille, jeunes...).



# VOS ACTIONS

NOUVEAU EN 2024

## Sur le Compte Asso, dans “Objectifs opérationnels”, choisir “Animation Vacances Olympiques et Paralympiques”

Sur le Compte Asso, dans “Modalité ou Dispositifs”, choisir :

### ANIMATION VACANCES OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

#### Éligibilité au dispositif

- Être affilié au cours des saisons 2022-2023 et 2023-2024, ou uniquement pour la saison 2023-2024 pour les clubs d’Outre-Mer.
- Comptabiliser au moins deux licenciés sportifs au 1<sup>er</sup> mars 2024.
- Avoir répondu au formulaire de recensement **avant le 12 mars 2024**
- Déposer sa demande de subvention dans les délais, sur le Compte Asso **entre le 2 et 30 avril 2024** dans votre demande DVT/PSF 2024

#### Vos actions doivent :

- **Rendre accessible la pratique sportive** pour les publics les plus éloignés (notamment les **personnes en situation de handicap** etc...),
- Mettre en lumière des actions structurantes développées prioritairement dans des **quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou en zones rurales (ZRR)**, au bénéfice de publics prioritaires,
- Favoriser les synergies locales entre collectivités territoriales, associations

locales et nationales, et autres acteurs du développement du sport,

- Soutenir les acteurs de terrain notamment du mouvement sportif qui portent un **projet d’inclusion par le sport** et participent à la dynamique olympique et paralympique.

#### Vous devrez :

- Accueillir et mettre en place des **animations sportives en faveur de jeunes** issus de territoires prioritaires pendant les **vacances scolaires de printemps et/ou d’été**

- Proposer des **actions variées** (activités, sorties, séjours) et des **thématiques diversifiées** (sport, culture, citoyenneté, Savoir Rouler A Vélo [SRAV]...) dans une logique d’Héritage des JOP 2024
- Garantir l’inclusion des habitants des **territoires carencés** à la dynamique olympique et paralympique, en appliquant notamment une tarification accessible pour le plus grand nombre
- Proposer **au minimum 5 demi-journées** d’animation

Télécharger la [note de cadrage](#)

# Votre année DVT 2024

## Janvier

- Publication des feuilles de route sous réserve de validation des FDR par l'agence
- Dialogue CRH/CDH

## Février

### Sur l'extranet :

1. Auto évaluation des actions 2023 jusqu'au 5 mars
2. Demande 2024 : projet, budget prévisionnel, actions présentées jusqu'au 5 mars
3. Le CRH évalue les demandes de ses CDH jusqu'au 12 mars

### Sur le Compte Asso :

Saisie des comptes rendus financiers des actions 2023.

## Mars

- Commission nationale CRH et CDH
- Le CDH accompagne ses clubs dans l'élaboration de leur demande 2024, à défaut le CRH prend le relais

## Avril

- Saisie des demandes 2024 par les comités et clubs **sur le Compte Asso** (ouverture prévisionnelle du 2 au 30 avril 2024)
- Le CDH évalue les demandes de ses clubs, à défaut le CRH prend le relais jusqu'au 10 mai

## Mai

- Commission nationale Clubs

## Juillet-Août-Septembre

- Versement des financements
- Envoi des notifications d'accord ou de refus par l'Agence nationale du Sport

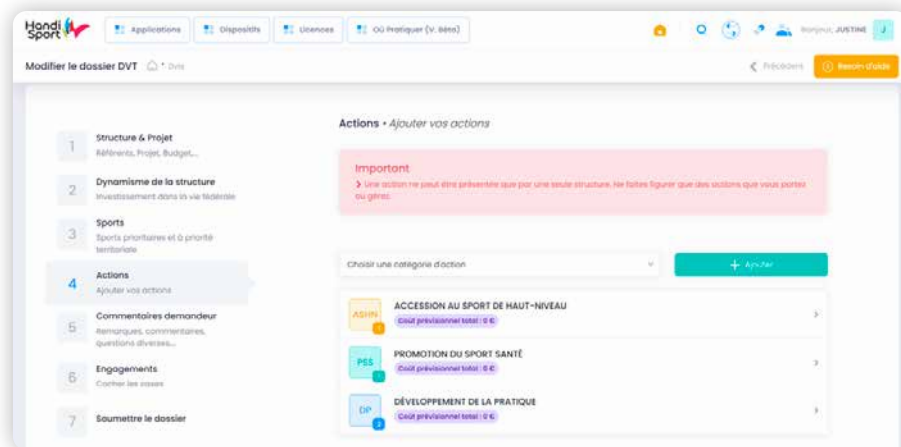
# Mon parcours sur l'extranet

## Gérez votre demande 2024 sur [extranet.handisport.org](https://extranet.handisport.org)

### Étape 1 • Saisie de l'auto évaluation du DVT 2023

### Étape 2 • Saisie de ma demande 2024

- Dépôt de mon projet et de mon budget prévisionnel
- Saisie de mes actions



## Documents indispensables à télécharger

Ces deux documents seront disponibles sur votre espace DVT sur l'extranet et sont indispensables à vos démarches sur le Compte Asso.

### Fin février / Doc n°1 : Aide à la saisie CRF

Après validation de votre auto-évaluation, téléchargez votre document d'aide à la saisie. Celui-ci vous permettra de compléter vos comptes rendus financiers sur le Compte Asso.

### Fin mars / Doc n°2 : Aide à la saisie demande 2024

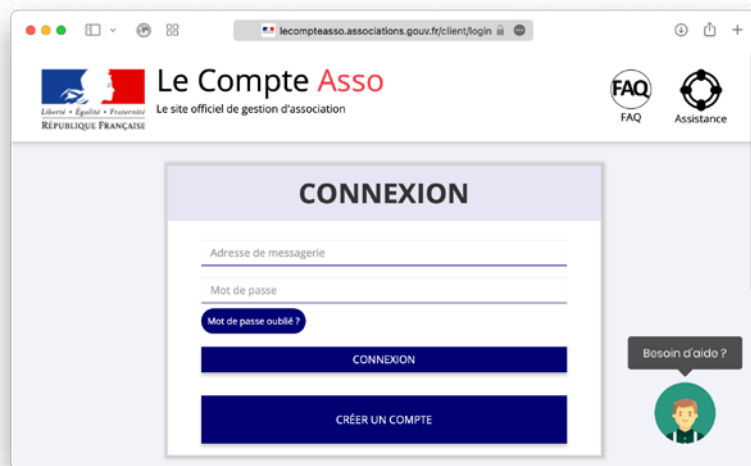
Après validation de votre attribution par la commission nationale DVT, téléchargez votre document d'aide à la saisie de votre dossier 2024.

# Mon parcours sur le Compte Asso

**Le Compte Asso est disponible toute l'année pour la mise à jour de vos documents administratifs.**

Indispensable pour votre demande de subvention, vérifiez les informations concernant votre structure :  
RIB, adresse mail, adresse postale.

[lecompteasso.associations.gouv.fr](https://lecompteasso.associations.gouv.fr)



## Documents du demandeur

- Votre budget prévisionnel 2023-2024 ou 2024
- Votre projet sportif s'inscrivant dans la paralympiade 2020-2024

## Compte-rendu financier 2023

**Si vous avez bénéficié d'une subvention en 2023,** vous devez compléter le compte-rendu financier de vos actions 2023 en vous munissant du document "Aide à la saisie CRF". *Voir page précédente.*

## Pièces à fournir

- Bilan financier et comptes de résultats 2023
- Rapport d'activité 2023

# Relances “Le Compte Asso”

## Les relances pour modifications concernent uniquement :

- Budgets (en cas d'erreur d'année)
- Modalités non éligibles
- Absences de pièces (budget, projet)
- RIB incorrect

**Tout dossier présentant une pièce non recevable sera rejeté par la commission nationale.**

## Désormais les dossiers présentant des erreurs seront étudiés respectivement comme suit :

1. J'ai déposé mon dossier lors des deux premières semaines de la campagne (du 2 avril au 16 avril inclus, dates prévisionnelles)
  - **Je peux être relancé une fois pour modification de mon dossier**
2. J'ai déposé mon dossier lors des deux dernières semaines de la campagne (du 17 avril au 30 avril inclus, dates prévisionnelles)
  - **Je ne serai pas relancé en cas d'erreur dans mon dossier.**

# Ma demande 2024 sur le Compte Asso

Vous serez informés de la date d'ouverture des dépôts de demandes 2024 ultérieurement

## A. Pour bien démarrer

- Munissez-vous du CERFA de votre compte rendu financier 2023 obtenu via le Compte Asso
- Munissez-vous du PDF "Aide à la saisie de votre demande 2024" obtenu sur l'extranet

## B. Connectez-vous sur [lecompteasso.associations.gouv.fr](https://lecompteasso.associations.gouv.fr)

## C. Saisissez votre demande 2024

1. Choisir la subvention "Projet sportif fédéral"
  2. Indiquer le code de subvention de votre région
  3. Si vous avez reçu une aide ANS au titre du DVT en 2023, cochez la case "Oui" à la ligne "Subvention obtenue pour le même dispositif l'an passé", et joignez le CERFA de votre "Compte rendu financier 2023" ainsi que les pièces justificatives "Bilan financier" et "Compte de résultat"
  4. Saisissez vos actions 2024 en suivant votre document "Aide à la saisie demande 2024"
5. **N'oubliez pas de cliquer sur Transmettre** en fin de procédure

## Rappel des codes de subvention

2056	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
2057	BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
2058	BRETAGNE
2059	CENTRE VAL-DE-LOIRE
2060	GRAND-EST
2061	HAUTS DE FRANCE
2062	ÎLE-DE-FRANCE
2063	NORMANDIE
2064	NOUVELLE-AQUITAINE
2065	OCCITANIE
2066	PAYS DE LA LOIRE
2067	PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR
2068	GUADELOUPE
2069	MARTINIQUE
2070	GUYANE
2071	LA RÉUNION
2072	MAYOTTE

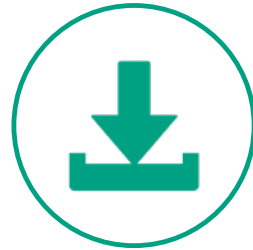


**Pour consulter vos messages**, cliquez sur le fil d'actualité en page d'accueil pour voir apparaître les messages du service instructeur.

# Les guides du Compte Asso

Ces guides ont été réalisés pour vous accompagner dans vos démarches.

**Vous pouvez les télécharger ci-dessous.**



**GUIDE / Compléter la partie administrative**

**GUIDE / Déposer un compte-rendu financier**

**GUIDE / Faire une demande Projet Sportif Fédéral**



# Projets sportifs territoriaux

Chaque année, l'Agence nationale du Sport accompagne près de 30 000 associations locales pour mener des actions en faveur du développement des pratiques sportives.



En 2023, 64 M€ ont été consacrés à la mise en œuvre des projets sportifs territoriaux (PST). Ces crédits, gérés par les services déconcentrés de l'État (DRAJES, SDJES), visent à financer l'emploi et l'apprentissage (voir page suivante), les dispositifs « J'apprends à nager » et « Aisance aquatique », ainsi des actions liées à la lutte contre toutes formes de violences dans le sport, à la promotion du sport-santé...

**Le calendrier prévisionnel de la campagne 2024\* ainsi que la note de cadrage régionale dépendent de votre région, consultez votre [DRAJES](#).**

**\* Dates d'ouverture et de fin de campagne, commissions d'attribution et avis emploi.**

## 1. Lutte contre les violences

Ce dispositif permet d'accompagner financièrement vos actions visant à prévenir et à lutter contre toutes les formes de violence dans le sport notamment sexuelles.

La fédération vous accompagne dans la mise en œuvre de vos actions de prévention.

**Votre référente nationale**

*Sandrine Rabaud : [s.rabaud@handisport.org](mailto:s.rabaud@handisport.org)*



# Projets sportifs territoriaux



## 2. Savoirs Sportifs Fondamentaux

- **Dispositif « j'apprends à nager » :**

Stage d'apprentissage de la natation pour les enfants de 6 à 18 ans et adultes de plus de 45 ans pendant les vacances scolaires, les week end ou lors des temps périscolaires.

- **Dispositif « aisance aquatique » :**

Actions d'apprentissage de l'aisance aquatique (capacité d'agir de façon adaptée dans une diversité de situation en milieu aquatique) à destination d'enfants de 4 à 18 ans durant les temps scolaires, péri et extra scolaires.

**Attention :** seuls les projets encadrés par des intervenants formés « encadrant aisance aquatique » ou instructeur aisance aquatique » sont finançables.



- **Dispositif « savoir rouler à Vélo » :**

Il permet l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants de 6 à 18 ans. Il prend la forme de stages de 10h se déroulant en 3 étapes :

- **Savoir pédaler** : maîtrise des fondamentaux
- **Savoir circuler** : découverte de la mobilité en milieu sécurisé
- **Savoir rouler** : circuler en situation réelle

Les stages sont éligibles au financement ainsi que l'achat de petit matériel (500 euros unitaire max) nécessaire à la réalisation de ces stages.

**Pour vous accompagner votre référente nationale Handisport**  
Élodie Espiau : [e.espiau@handisport.org](mailto:e.espiau@handisport.org)

# ANS, emploi & professionnalisation

La professionnalisation du mouvement associatif est un axe fort des politiques publiques et un enjeu majeur pour garantir la mise en œuvre du projet sportif fédéral et de vos actions qui en découlent.



La fédération vous accompagne et vous encourage à solliciter les aides financières mises à disposition par l'ANS ainsi que par vos collectivités.

En 2024, l'ANS consacre 53,39 millions d'euros à l'emploi et à l'apprentissage. Les référents emploi de vos DRAJES pourront vous orienter utilement afin de mobiliser les différents dispositifs.

Chaque financement doit faire l'objet d'une évaluation et d'un compte rendu financier en fin de convention et avant tout renouvellement éventuel.

**Repères :** En 2023, la Fédération Française Handisport dispose de 172 emplois aidés par l'Agence nationale du Sport dans les territoires dont **81 postes ESQ Parasport.**

• Renouvelez vos postes ESQ s'ils arrivent en fin de convention cette année !

**Votre référent national :**

Jérémy Valomet – [j.valomet@handisport.org](mailto:j.valomet@handisport.org)

## Les principaux dispositifs d'aide à l'emploi mobilisables

*Sous réserve des nouvelles orientations ANS*

### Emplois Sportifs Qualifiés — ESQ parasport

- Convention sur 3 ans : 17 600 € annuels

### Emplois Agence

- Durée : de 1 à 3 ans, renouvelable
- Plafond annuel 12 000 €
- Renouvellement selon orientation régionale (DRAJES)
- Priorisation 2024 : "Accompagnement PSF", "Animation Plan 5 000 Terrains de Sport" et Sport Féminin

### Aide ponctuelle à l'emploi

- Durée : 1 an non renouvelable
- Plafond 12 000 €

### 1 000 emplois sociosportifs

- Clubs uniquement, dans l'une des 500 villes désignées comme prioritaires par le ministère des sports
- Pour les territoires ultra-marins toute ville disposant de QPV ou en territoire urbain carencé
- 100 % dédié à l'inclusion
- 60 000 € sur 4 ans

# ANS Équipements



AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT

Les équipements sportifs à destination des personnes en situation

de handicap peuvent être financés par l'Agence nationale du Sport (plus de 3 M€ en 2024). **Nous détaillons ici l'enveloppe des équipements sportifs de niveau local (équipements mis en accessibilité).**

## Équipements éligibles

- Mise en accessibilité d'équipement sportifs structurants : pontons, piscines, gymnases...
- Véhicules 9 places accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Matériel mutualisable et spécifique à la pratique des personnes en situation de handicap : rampe de boccia, fauteuil de sport...
- Aides espérées : 80 % du coût (100 % pour les territoires d'outre mer)

**Repères équipements sportifs matériels & véhicules adaptés : 873 000 € alloués à 31 structures affiliées en 2023**

## Critères à respecter

- Matériel d'une durée de vie de 3 ans minimum, 5 ans pour les véhicules et équipements mobiles (remorques).
- Coût d'achat unitaire 500 € TTC minimum
- Prendre en charge a minima 20% du coût total de l'opération.
- Le budget global minimum doit atteindre 12500€ pour pouvoir prétendre à une subvention de 10000€. Pour atteindre le budget minimum subventionnable, les structures affiliées peuvent mutualiser leurs demandes avec leur ligue ou comité

## En savoir + et candidater

- Aucune demande de subvention ne doit être adressée directement à l'ANS. **Contactez vos délégués territoriaux SDJES ou DRAJES**, ils vérifieront l'éligibilité de votre projet.
- Les demandes se font désormais en ligne à l'adresse suivante : <https://infraspport.agencedusport.fr/> durant le premier semestre de l'année civile.

## Besoin d'aide ?

La FFH vous accompagne dans vos démarches : contactez-nous au démarrage de votre projet d'acquisition ou envoyez-nous votre dossier de demande en version numérique.

**Votre référent national :**

Emmanuel Buchoud – [equipement@handisport.org](mailto:equipement@handisport.org)

# Vos contacts

Les référents régionaux de la DTN sont à votre écoute pour vous accompagner dans votre démarche DVT, n'hésitez pas à les solliciter.



**Grand-Est, Île-de-France**  
Christophe CARAYON  
[c.carayon@handisport.org](mailto:c.carayon@handisport.org)



**Guadeloupe, Martinique, Normandie, Occitanie**  
Myriam LEGRAS  
[m.legras@handisport.org](mailto:m.legras@handisport.org)



**Bretagne, Centre Val-de-Loire, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Guyane, Mayotte**  
Cédric GARREAU  
[c.garreau@handisport.org](mailto:c.garreau@handisport.org)



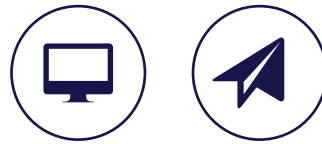
**Auvergne Rhône-Alpes, Bourgogne Franche-Comté, Hauts de France, Provence Côte d'Azur, Réunion**  
Emmanuel BUCHOUD  
[e.buchoud@handisport.org](mailto:e.buchoud@handisport.org)



**Référente nationale**  
Justine WILLART  
[dvt@handisport.org](mailto:dvt@handisport.org)



**Suivi administratif**  
Jérémie VALOMET  
[dvt@handisport.org](mailto:dvt@handisport.org)



Une question ? Consultez notre FAQ ou écrivez-nous :

[dvt.handisport.org](http://dvt.handisport.org)

